



1007623402

DATE DEPOT : 2010-09-03

NUMERO DE DEPOT : 76234

N° GESTION : 2008B04534

N° SIREN : 502705106

DENOMINATION : 2B2M

ADRESSE : 145 rue de Belleville 75019 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/04/09

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PROCES VERBAL DE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille dix
Le 09 Avril à 10 heures

Les associés de la société 2B2M, S.A.R.L. de presse au capital de 800 € • RCS Paris B 502 705 106 dont le siège social est au 10 Rue Oberkampf 75011 PARIS, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance faite par lettre adressée aux associés.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par chacun des associés et des mandataires d'associés représentés, dont les pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Benoit MAURER, Gérant, en sa qualité, préside la séance.

Monsieur Maxime BERRE, présent et acceptant, remplit la fonction de scrutateur et de secrétaire de l'assemblée.

Les membres du bureau ainsi constitué certifient exacte la feuille de présence et, constatant que l'assemblée réunit le quorum requis, déclarent qu'elle peut valablement délibérer.

Aucune absence n'est à noter.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Constatation d'une cession de parts sociales entre Monsieur BERREE Maxime, le cédant et Monsieur MAURER Benoit et les EDITIONS IMHO les cessionnaires,

2. Changement du siège social du 10 rue Oberkampf, 75011 Paris au 145 rue de Belleville 75019 Paris

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate les cessions de :

- 9 parts de Monsieur BERREE Maxime à Mr MAURER Benoit
- 11 parts de Monsieur BERREE Maxime aux EDITIONS IMHO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social initialement fixé au 10 rue Oberkampf, 75011 Paris, au 145 rue de Belleville, 75019 Paris, à compter du 30/01/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution adoptée précédemment, la collectivité des associés décide de modifier l'article 4 (quatre) des statuts de la façon suivante :

SARL 2B2M 10 rue OBERKAMPF
S.A.R.L. au capital de 800 € • RCS Paris B 502 705 106

TB m

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 145 rue de Belleville, 75019 Paris

L'article 7 (sept) des statuts de la façon suivante :

Article 7 – Apports

Les associés apportent à la société la somme de 800 EUROS réparti de la manière suivante :

Monsieur MAURER Benoit	380 EUROS
EURL EDITIONS IMHO	420 EUROS

L'article 8 (huit) des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 800 EUROS (huit cent euros)

Il est divisé en 40 parts de 20 EUROS chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

Monsieur MAURER Benoit	19 parts
EURL EDITIONS IMHO	21 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

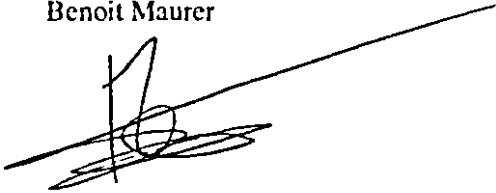
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à M MAURER pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par les membres du bureau.

Le Gérant
Benoit Maurer



Le secrétaire scrutateur
Maxime BERREE

